

# **RAPPORT**

## **SUR LES**

# **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

# **2019**

### TABLE DES MATIERES

<b>A – BILAN DE L’ANNEE 2018</b>	<b>3</b>
1 - Le centre de valorisation	
2 - Le centre de tri	
<b>B – LES FINANCES</b>	<b>5</b>
1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2019	
2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l’exercice 2019	
<b>C – LES INVESTISSEMENTS</b>	<b>6</b>
1- Les nouveaux investissements	
2 - Les investissements en cours	
<b>D – ETAT DE LA DETTE</b>	<b>8</b>
<b>E – EVOLUTION DES EFFECTIFS</b>	<b>8</b>

L'année 2018 a été particulièrement importante pour le Sidompe avec la concrétisation des travaux débutés depuis la fin de l'année 2016. En effet le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) est devenu **l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de THIVERVAL GRIGNON**.

Les conséquences d'un tel changement sont bien évidemment positives :

→ au niveau environnemental avec **l'augmentation de la valorisation énergétique** issue de l'incinération des déchets, **l'amélioration de la performance afin d'atteindre le seuil de critère R1 (Recovery One) européen**, l'amélioration du traitement des fumées **avec suppression du panache et réduction de la teneur en oxydes d'azote (NOx)**,

→ au niveau financier avec d'une part, **une baisse substantielle de la TGAP** pour les collectivités qui **entraîne une diminution du coût de traitement des déchets ménagers**, et d'autre part, **l'augmentation significative des recettes électriques** qui financeront en grande partie les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux.

Il est important de rappeler que l'ensemble des travaux d'optimisation est réalisé en site occupé avec continuité du service public de traitement des déchets. Bien évidemment ces travaux (arrêt de la ligne 1, 2...) ont perturbé le fonctionnement normal de l'usine pendant cette année 2018 ce qui a entraîné un déficit de tonnages d'ordures ménagères ne nous permettant pas d'atteindre les prévisions initiales.

Au niveau du centre de tri, l'activité est stable depuis plusieurs années. Les prix de reprise des matériaux sont en baisse par rapport à l'année dernière et ils restent très incertains au niveau national. Les soutiens des éco-organismes correspondant à l'année 2017 sont un peu en baisse également.

L'année 2018 voit aussi l'aboutissement du travail commencé ces dernières années à savoir l'harmonisation des modes de collecte des emballages ménagers. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, **toutes les collectivités du Sidompe sont en bi-flux**.

L'extension des consignes de tri du plastique se profile à l'horizon de 2021/2022 conformément à la loi du Grenelle de l'environnement et un certain nombre d'actions seront à développer pour la réalisation de ce projet.

## A – BILAN DE L'ANNEE 2018

### 1 - Le centre de valorisation

Le tonnage de déchets incinérés estimé à 170 000 tonnes n'a pas été atteint puisque le tonnage réellement valorisé est de **148 998 tonnes**. Cette baisse de tonnage est due aux travaux d'optimisation du centre de valorisation, qui ont contraint l'exploitant à limiter les apports.

#### Evolution des tonnages de déchets ménagers livrés à l'usine de 2014 à 2018

	COLLECTIVITES*	BOUES DE STEP	NON ADHERENTS	TOTAL
2014	116 007	522	51 247	167 776
2015	114 346	68	47 247	161 661
2016	113 425	401	72 748	186 574
2017	113 522	76	55 825	169 423
<b>2018</b>	<b>115 189</b>	<b>0</b>	<b>33 809</b>	<b>148 998</b>

\* Tonnages issus des collectivités adhérentes et des 4 collectivités de la CU GPS&O.  
Ces tonnages comportent les ordures ménagères et assimilées, et tous les refus de tri.

#### ✓ La TGAP

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée. Pour l'année 2018, la TGAP payée par le SIDOMPE sur la base des tonnages de l'année 2017 (soit 169 423T) représente la somme de **1 822 309 euros**.

**Pour mémoire** au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la TGAP était de **12,02 euros** par tonne.

#### Evolution prévisible de la TGAP :

Diminution consécutive de la TGAP à partir de 2019 grâce à la réalisation de nos travaux.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la TGAP sera de 6,00 € puis, sauf à obtenir confirmation des autorités, de 3,00 € à compter du jour de la mise en service industriel du traitement des fumées de la réception définitive des travaux qui devrait se faire vers le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
TGAP/T en euros	3,00	8,00	11,00	12,00	14,00	15,00

### 2 - Le centre de tri

#### 2.1 - Les tonnages réceptionnés (entrant) au centre de tri

Le total des tonnages de déchets recyclables est de **30 101,46 tonnes**.

en tonnes	PAPIERS	EMBALLAGES	MULTIMATERIAUX	S/ TOTAL SANS LE VERRE	VERRE	TOTAL AVEC LE VERRE
2013	1 548,40	1 845,64	14 953,90	18 346,94	10 353,34	28 700,28
2014	1 216,42	1 591,70	16 923,60	19 731,72	10 559,44	30 291,16
2015	975,86	1 218,02	17 402,71	19 596,59	10 700,94	30 297,53
2016	804,36	1 183,06	17 479,40	19 466,82	10 596,68	30 063,50
2017	593,72	738,66	18 026,35	19 358,73	10 697,85	30 056,58
2018	181,82	342,12	18 711,48	19 235,42	10 866,04	30 101,46

## 2.2 - Evolution de la collecte

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 toutes les collectivités du Sidompe sont en bi-flux.

## 2.3 - La reprise des matériaux

### LES REPRISES DE MATERIAUX DE 2014 à 2018 en euros

Centre de tri	2014	2015	2016	2017	2018
Verre	174 805,27	244 757,57	246 049,64	250 380,28	<b>252 894,52</b>
Cartons	337 655,32	412 437,24	513 347,20	577 935,31	<b>294 899,78</b>
TETRA					<b>1 518,58</b>
Acier*	225 506,17	171 770,41**	119 034,58	171 576,65	<b>185 840,02</b>
Aluminium	18 701,78	13 425,96	17 780,62	22 239,21	<b>21 538,25</b>
Plastique	521 478,00	471 563,40	432 755,82	256 402,37	<b>487 584,06</b>
Papiers	550 936,17	514 278,38	565 671,54	551 256,99	<b>440 021,97</b>
GDM	87 382,35	113 546,17	145 837,44	144 532,62	<b>47 445,80</b>
<b>Total (en €)</b>	<b>1 916 475,06</b>	<b>1 922 988,41</b>	<b>2 040 476,84</b>	<b>1 974 323,43</b>	<b>1 731 742,98</b>

\* acier issu de la collecte sélective et de l'incinération.

\*\* ce prix comprend 18 608,72 € d'indemnités d'assurances suite au sinistre.

L'année 2018 a été très compliquée pour la reprise des matériaux, notamment à cause de la restriction du marché chinois, qui a engendré une baisse importante des prix de reprise du carton et des GDM. Pour le plastique, le nouveau contrat signé avec le Barème F au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été très favorable au SIDOMPE, avec une nette augmentation des prix de reprise du Pet Clair et du PEHD alors que le Pet foncé stagne. Les prix de reprise de l'acier et l'aluminium ont fluctué très légèrement. Le prix de reprise du papier a été augmenté lors de la signature du nouveau contrat, mais étant donné que les tonnages baissent constamment, cela entraîne des recettes moindres.

## 2.4 - Les visites pédagogiques

Depuis 2015, le SIDOMPE prend en charge la réservation et le financement des cars pour les collectivités adhérentes qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

Au cours de l'année 2018, **8 117 personnes ont découvert le centre de tri lors de 185 visites. Pour 136 de ces visites, le Sidompe a pris en charge financièrement le transport en car.** Les visiteurs proviennent essentiellement de groupes scolaires, mais on compte aussi des élus, des collectivités, des associations, des particuliers, des bailleurs sociaux, des étudiants, et quelques centres de loisirs.

En septembre 2018, un courriel d'information concernant les visites a été envoyé à tous les établissements scolaires du territoire qui n'étaient pas encore venus visiter le centre de tri. Cette communication a permis de dépasser largement l'objectif des 6 000 visiteurs envisagé, même si leur nombre a légèrement baissé par rapport à l'année dernière.

Cette baisse était à prévoir car les écoles qui ont déjà bénéficié de la visite ces deux dernières années ne reviennent pas forcément avec des élèves qui sont déjà venus. On peut donc s'attendre à présent à une stagnation ou à une légère baisse du nombre de visiteurs.

Par conséquent, l'objectif 2019 est d'atteindre les 7 000 visiteurs.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de transports en			83	150	136
Nombre de visiteurs			3 822	6 943	6 415
<b>Nombre total de visiteurs</b>	<b>1 886</b>	<b>3 426</b>	<b>5 515</b>	<b>8 503</b>	<b>8 117</b>

## B – LES FINANCES

Le Compte Administratif 2018 présente au 31 décembre 2018 un excédent de fonctionnement de **5 035 368,21€** et un excédent d'investissement de **11 106 589,75€** soit un résultat excédentaire global de **16 141 957,96€** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement de 13 324 321,00€ est ramené à **2 817 636,96€**.

Dépenses : 905 – Equipements administratifs.....1 500,00 €

Dépenses : 914 – Travaux d'optimisation du CVD.....13 322 821,00 €

**Total : 13 324 321,00 €**

### 1 - Analyse financière permettant de déterminer le financement dégagé de la section de fonctionnement en 2019

DEPENSES PREVISIONNELLES EN EUROS HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN EUROS HT		
CHAP 11	CHARGES A CARACTERE GL	14 323 984,00	CHAP 70	PDT VENTE DOMAINES (186000T)	17 579 175,00
CHAP 12	PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	204 100,00	CHAP70	PRODUITS MARCHANDISES	1 729 500,00
CHAP 042	DOT AUX AMORTISSEMENTS	21 171,00		VENTE CHALEUR RESOP	1 257 000,00
CHAP 65	AUTRES CHARGES GEST COURANTE	62 500,00	CHAP 74	SOUTIENS ECO ORGANISMES	3 884 000,00
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	648 920,00	CHAP 75	PRODUITS GESTION COURANTE	3 000,00
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 180 000,00		Excedent fctt av affect des resultats	
CHAP 022	DEPENSES IMPREVUES	12 000,00		EXCEDENT DE FONCT REPORTE -	0,00
				AFFECT RESULTAT FONCTT	
	TOTAL	<b>18 452 675,00</b>		TOTAL	<b>24 452 675,00</b>
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES - DEPENSES)					
<b>6 000 000,00 €</b>					

### 2 - Analyse prospective permettant de déterminer la capacité à investir sur l'exercice 2019

	EN EUROS HT		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Reprise des Restes à Réaliser constatés au 31/12/2018 en 905 (1 500€) et 914 (13 322 821€)	13 324 321,00		-13 324 321,00
EMPRUNTS	5 142 052,00	5 000 000,00	-142 052,00
914 - TVX OPTIMISATION INSCRIPTION COMPL (déjà prévus)	5 000 000,00		-5 000 000,00
914 - AVANCES TVX CREDITES EN 2017, 2018, 2019 Régularisation	3 467 367,00	83 501,04	-3 383 865,96
DEPENSES IMPREVUES	12 890,00		-12 890,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT		21 171,00	21 171,00
DOTATION FONDS DIVERS (Excédent de fctt)		5 035 368,21	5 035 368,21
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 000 000,00	6 000 000,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (CA 2018)		11 106 589,75	11 106 589,75
	<b>26 946 630,00</b>	<b>27 246 630,00</b>	<b>300 000,00</b>
			Financement dégagé pour de nouveaux investissements sur 2019

## C – LES INVESTISSEMENTS

### 1- Les nouveaux investissements

Nouveaux projets d'investissement sur 2019	EUROS HT
905 - EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	95 000,00
913 - TRAVAUX DIVERS AMENAGEMENTS	10 000,00
915 - TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI	195 000,00
TOTAL	300 000,00

#### 905 – Equipements administratifs

La somme de 1 500 euros sera inscrite en restes à réaliser sur le budget 2019 afin de payer les équipements liés au nouvel accueil situé dans le hall de réception des visiteurs.

Il vous sera proposé d'inscrire les autres dépenses dont l'informatique (changement des postes) mais surtout l'aménagement du nouveau hall d'exposition dédié à l'Unité de Valorisation Energétique **pour une somme de 95 000 euros sur le budget 2019.**

#### 913 - Travaux d'aménagement sur le site

Nouvelles dépenses pour divers travaux ou aménagements qui sont à prévoir sur le site : réparations diverses, panneaux, pour **une somme de 10 000 euros sur le budget 2019.**

#### 915 - Modernisation du centre de tri

Dans le cadre de la loi du Grenelle de l'environnement, l'extension des consignes du tri des plastiques devra être mise en place et opérationnelle au plus tard à la fin du présent agrément de CITEO à savoir à la fin de l'année 2022.

Nous devons donc moderniser notre centre de tri afin de rendre possible le tri d'un flux entrant qui va évoluer en volume mais également dans sa composition. Cette extension représentera donc une modification importante de notre centre de tri et il apparaît nécessaire de réaliser, dès à présent, les études, dans le cadre d'un **MPGP (Marché Public Global de Performance)** que nous allons lancer, au cours du premier trimestre 2019, en vue de le faire coïncider avec la fin du contrat d'exploitation actuel (fin juin 2020).

Afin de viser une performance du parc sur le plan économique, environnemental et social, la modernisation et l'industrialisation du centre de tri doivent s'accompagner d'une recherche de cohérence territoriale en visant un maillage optimal d'organisation de la fonction de tri, à l'échelle d'un territoire. De ce fait, **une étude territoriale** doit être menée, afin de réaliser un diagnostic de l'existant, qui permettra d'établir un état des lieux approfondi sur les plans techniques et organisationnels. De ce diagnostic, différents scénarios prospectifs seront construits afin d'éclairer les décisions d'investissement. L'élaboration de cette étude pourra nous permettre de prétendre à un soutien financier de la part de CITEO pour la modernisation de notre centre de tri en vue de la mise en place de l'extension des consignes de tri, lors du prochain plan de relance de 2019-2020, et ce projet est également susceptible, sauf à répondre à différents critères, d'être soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME. Cette étude territoriale doit être lancée dès le mois de mars et provisionnée. Pour ce faire, il est prévu une augmentation des prix de traitement des multi-matériaux (+6,94%) et du verre (+11,11%) permettant à la fois ce provisionnement et l'ajustement des recettes/dépenses de fonctionnement du centre de tri. Pour mémoire la dernière augmentation des multi-matériaux et du verre a eu lieu en 2016.

Il vous sera proposé d'inscrire **une somme de 195 000 euros sur le budget 2019.**

## **2 - Les investissements en cours**

### **914 - Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation**

**Les restes à réaliser 2018** qui représentent la somme de 13 322 821,00 euros HT, seront inscrits sur le budget 2019.

Compte tenu de l'avenant n°2 au marché de Travaux d'optimisation validé par le Comité Syndical du 4 décembre 2018, portant sur des travaux supplémentaires et la modification des modalités de révision de prix des prestations de travaux liées à la disparition d'un indice, il vous sera proposé d'inscrire la somme prévisionnelle de 5 000 000 euros pour laquelle il faudra mettre en place un emprunt du même montant, ce qui représente une augmentation limitée à environ 6,25% du montant initial.

De plus, pour régularisation, il est nécessaire d'inscrire en dépense, à l'article 914-238, la somme de 3 467 367,00 euros correspondant aux avances sur travaux. Cette somme a déjà été récupérée en recettes presque en totalité sur les budgets précédents 2017, 2018. Le solde de ces avances sur travaux, pour un montant de 83 501,04€, sera inscrit en recette au 914-238 au BP 2019. (Dépense autofinancée)

#### **Le financement de l'opération :**

Deux emprunts à hauteur de 70 000 000 euros (35 000 000 euros avec la Caisse d'Épargne et la même somme avec le Crédit Agricole) ont été consolidés fin 2018, auxquels se sont ajoutés 10 000 000 euros provenant de l'excédent du Sidompe provisionné en vue de démarrer cette opération.

Un nouvel emprunt complémentaire sera pris en fonction des dépenses effectives sur l'année 2019.

→ Une augmentation des tarifs de traitements des déchets ménagers et assimilés a commencé en 2016 et devrait se terminer cette année.

→ Les recettes électriques supplémentaires :

Le nouveau contrat EDF avec obligation d'achat devrait permettre de presque quadrupler les recettes liées à la revente électrique ! La recette issue de la vente de l'électricité attendue est estimée à 4 000 000 € par an à compter de 2020 (contre 1 125 000 € en 2018). En 2019 du fait que les travaux sur la ligne n°3 sont toujours en cours la recette est estimée à 3 200 000€.

#### **Les faits importants de l'année 2018 :**

**Le 27 mars 2018 : le nouveau Groupe Turbo Alternateur** a été installé. Plus performant en puissance et en rendement, il produit de l'électricité ou de la chaleur, en fonction des besoins, donnant lieu à une augmentation de la production électrique passant de 30 000 MWh à 80 000 MWh dès la fin de la mise en service industriel.

**Le 7 décembre 2018 :** Injection de l'électricité sur le réseau ENEDIS. La première synchronisation du GTA (groupe turbo alternateur) avec la L4 (nouvelle ligne) s'est déroulée avec succès permettant ainsi l'éligibilité au contrat d'obligation d'achat d'électricité avec EDF.

**Le 15 décembre 2018 :** Début de la période de MSI (Mise en Service Industriel) ; Le nouveau contrat d'exploitation avec CNIM TG prendra effet 9 mois après.

#### **Planning des travaux pour l'année 2019 :**

- démantèlement de la ligne n°1(démarrée le 25/11/18) : janvier à juin 2019
- réalisation des massifs et mise en place des nouveaux équipements de traitement de fumées par voie sèche de la ligne n°3 : entre janvier et avril 2019
- arrêt de la ligne n°3 : du 6 au 31 mai 2019 pour raccordement au nouveau système de traitement de fumées, remplacement du conduit de cheminée de la L3 (entre le 6 et le 15 mai 2019)

- traitement des fumées de la ligne n°3 : début juin 2019, suivi des essais, puis mise en service industriel début juillet 2019
- démantèlement de l'ancien traitement de fumées de la L3 et de l'ancien GTA : mai-juin 2019
- bassin de rétention des EP (eaux pluviales) : mars-avril 2019
- hall de présentation : terrassement réalisé, génie civil en cours : clos couvert : mars 2019, travaux de second œuvre en avril-mai 2019.
- démontage de la base-vie, réalisation du parking personnel de l'UVE, circuit pédagogique entre le bâtiment administratif du SIDOMPE et le hall de présentation, voirie espaces verts portails : septembre-décembre 2019

## D – ETAT DE LA DETTE

La dette du Sidompe se compose de trois emprunts :

Pour le centre de tri :

**L'emprunt n°19** conclu en 2008 pour 7 520 303€ s'achevant en 2023.

Pour les travaux d'optimisation du Centre de valorisation :

**L'emprunt n°20** : 35 000 000 euros avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance IDF à taux fixe à 0,88% (fin en 2032)

**L'emprunt n°21** : 35 000 000 euros avec le Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF à taux fixe à 1,01% (fin en 2032)

Ces deux emprunts sont maintenant complètement consolidés.

Evolution de la dette				
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2019	67 384 490,07	5 142 051,17	630 387,16	5 772 438,33
2020	62 242 438,90	5 207 615,94	651 838,83	5 859 454,77
2021	57 034 822,96	5 274 481,52	584 973,25	5 859 454,77
2022	51 760 341,44	5 342 687,39	516 767,38	5 859 454,77
2023	46 417 654,05	5 412 274,43	447 180,28	5 859 454,71
2024	41 005 379,62	4 806 901,01	376 169,43	5 183 070,44
2025	36 198 478,61	4 852 324,29	330 746,15	5 183 070,44
2026	31 346 154,32	4 898 178,84	284 891,60	5 183 070,44
2027	26 447 975,48	4 944 468,78	238 601,66	5 183 070,44
2028	21 503 506,70	4 991 198,28	191 872,16	5 183 070,44
2029	16 512 308,42	5 038 371,51	144 698,93	5 183 070,44
2030	11 473 936,91	5 085 992,71	97 077,73	5 183 070,44
2031	6 387 944,20	5 134 066,14	49 004,30	5 183 070,44
2032	1 253 878,06	1 253 878,06	6 332,08	1 260 210,14
<b>TOTAL</b>	<b>67 384 490,07</b>	<b>4 550 540,94</b>	<b>71 935 031,01</b>	

## E – EVOLUTION DES EFFECTIFS

Le SIDOMPE est composé des effectifs suivants :

- Un attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

Les effectifs du Sidompe sont constants : trois agents titulaires.

Il n'y a pas de projet de recrutement ni de départ planifié pour 2019.

#### Evolution de carrière en 2019 :

Janvier 2019 : reclassement indiciaire pour chaque agent de l'ordre de 4 à 5 points suivant le grade.

Octobre 2019 : avancement d'échelon sur le grade de technicien principal.

#### Evolution des dépenses de personnel :

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Traitement indiciaire + NBI + regime indemnitaire	127 301,81	133 421,29	138 000,00
Avantages en nature (chèques déjeuner)	2 604,00	2 524,00	2 800,00

Pour mémoire, en 2018, un agent a eu un avancement de grade et deux agents ont été concernés par des avancements d'échelon dont celui sur le poste de DGS.

En 2017 les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté 0,91 % des dépenses réelles de fonctionnement, en 2018 elles représentent 1,06%.

#### **CONCLUSION**

L'année 2019 verra la fin des travaux d'optimisation commencés en 2016. De ce fait, il y aura encore des arrêts techniques et il est probable que les tonnages d'ordures ménagères ne soient pas optimums. En revanche, à partir de 2020, nous pourrons profiter pleinement des capacités de l'UVE. La réalisation d'un parcours pédagogique au sein de l'UVE permettra aux nombreux visiteurs du centre de tri de pouvoir compléter leurs connaissances dès le début 2020.

Enfin, l'année 2019 préparera 2020 avec le lancement d'un MPGP (Marché Public Global de Performance) pour renouveler le contrat d'exploitation du Centre de Tri qui se terminera fin juin 2020 en intégrant les travaux nécessaires à l'extension des consignes de tri du plastique.

Pour le Sidompe, les années se suivent et se ressemblent avec un engagement environnemental actif, concrétisé par beaucoup de projets et de travaux visant des objectifs ambitieux.

## LEXIQUE

**AMO** Assistant à maîtrise d'ouvrage  
**AP/CP** Autorisation de programme et crédits de paiement  
**BOAMP** Bulletin officiel d'annonces des marchés publics  
**BOUES** Déchets produits par une station d'épuration à partir des effluents liquides  
**CA** Communauté d'agglomération  
**CAO** Commission d'appel d'offres  
**CC** Communauté de communes  
**CGCT** Code Général des Collectivités Territoriales  
**CREM** Conception Réalisation Exploitation Maintenance (marché public de type CREM)  
**CS** Comité Syndical  
**CSS** Commission de suivi de site  
**CT** Centre de tri  
**CU** Communauté urbaine  
**CVD** Centre de valorisation des déchets ménagers  
**DEA** Déchets d'équipements d'ameublement  
**DGS** Directrice Générale des Services  
**DMA** Déchets ménagers et assimilés  
**DOB** Débat d'orientation budgétaire  
**DRIEE** Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie  
**EMR** Emballages Ménagers Recyclables  
**GDM** Gros de Magasin (cartons et papiers dont la qualité ne permet pas le recyclage dans la catégorie Cartons ou JRM)  
**GPS&O** Grand Paris Seine et Oise (Communauté Urbaine)  
**GTA** Groupe Turbo-Alternateur  
**IDF** Ile de France  
**JOUE** Journal Officiel de l'Union européenne  
**JRM** Journaux, Revues, Magazines  
**MPGP** Marché Public Global de Performance  
**NOTRe** Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe)  
**PAP** Porte à porte  
**PAV** Point d'apport volontaire  
**PEHD** Polyéthylène haute densité (bouteilles ou flacons plastiques souvent opaques)  
**PET** Polyéthylène téréphtalate (bouteilles ou flacons plastiques souvent transparents foncés ou clairs)  
**REFIOM** Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères  
**RGPD** Règlement Général sur la Protection des Données  
**SDIS** Service Départemental d'Incendie et de Secours  
**SIDOMPE** Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie  
**SIEED** Syndicat intercommunale d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines  
**SPS** Sécurité et Protection de la Santé (La coordination S.P.S vise à prévenir les risques et à prévoir l'utilisation de moyens communs lors d'un chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants)  
**SQY CA** Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'Agglomération  
**TEOM** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
**TETRA / ELA** Emballages liquides alimentaires  
**TGAP** Taxe générale sur les activités polluantes  
**UVE** Unité de Valorisation Energétique  
**VALORISATION ENERGETIQUE** Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur...)  
**VALORISATION MATIERE** Mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage